

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

Présents : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Emile GIOVANNESCHI, Dominique PLAUT (a donné procuration à Stéphane LEOPOLD), Gilles GANTELME.

Absent excusé : Yves PAYAN.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2018

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 - EMPRUNT STEP

Pour assurer le paiement de la part communale du projet de construction de la station d'épuration, le Maire propose de réaliser l'emprunt prévu au budget 2018. Il présente à l'assemblée l'offre du Crédit Agricole :

- 100.000 € sur 20 ans au taux fixe de 1,72 % (échéances constantes avec des versements trimestriels), frais de dossier 100 € ;
- 100.000 € sur 24 mois au taux de 0,50 % avec paiement des intérêts au trimestre et remboursement du capital au terme du contrat ou à tout moment, sans pénalité, dès l'encaissement du FCTVA, frais de dossier 100 €.

Adopté à l'unanimité

3 – RAPPORT CLECT ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Maire rappelle que suite au passage à la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) au 1^{er} janvier 2018, la commune ne perçoit plus la fiscalité des entreprises. Ces différentes taxes (CFE, TASCOM, IFER) sont perçues par la Communauté de Communes Alpes d'Azur qui les reverse aux communes sous forme d'attributions de compensation.

Le montant de l'attribution de compensation est calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Maire donne lecture du rapport de la séance du 22 juin 2018 de la CLECT, laquelle a constaté l'absence de transfert de charge et a proposé un montant d'attribution de compensation de 30 505 € pour la Commune d'Entraunes.

Le Maire précise que ce montant correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue en direct en année N-1.

Adopté à l'unanimité

4 – TARIF DROIT D'ACCES RESEAU EAU POTABLE

Suite à des demandes récurrentes de propriétaires de ne plus être raccordé au réseau d'eau potable afin de ne pas payer de redevance pour des logements inoccupés, il a été décidé, que suite à une demande écrite du propriétaire, la commune fermerait la vanne de branchement et condamnerait de manière inviolable l'accès à celle-ci. En cas de demande ultérieure de réouverture de la vanne, le propriétaire devra alors s'acquitter d'un nouveau droit de branchement et les travaux de réhabilitation de la vanne seront à sa charge.

Adopté à l'unanimité

5 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL

La décision modificative n°2 au budget général de la commune consiste en :

- Section de fonctionnement : virement de crédits de compte à compte pour faire face aux dépenses en cours
- Section d'investissement : augmentation de crédits inscrits sur les programmes Entrée sud du village et Grand plateau par prélèvement sur des crédits non affectés.

La décision modificative N°2 au budget communal s'élève à 0 €.

Adopté à l'unanimité

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET EAU

La décision modificative n°1 au budget eau de la commune concerne la section de fonctionnement, elle consiste à faire des virements de crédits de compte à compte pour faire face aux dépenses en cours

La décision modificative N°1 au budget eau s'élève à 0 €.

Adopté à l'unanimité

7 – CONCESSION PATURAGE DEVENS D'ESTENC

Le Maire expose que la concession de pâturage du Devens d'Estenc avec le Groupement pastoral de l'Estrop vient à échéance au 31 décembre 2018.

Le Maire présente le dossier de renouvellement de la concession préparé par l'ONF, il propose :

- D'établir la concession pluriannuelle de pâturage du Devens d'Estenc pour une période de cinq ans soit de 2019 à 2023, avec le Groupement pastoral de l'Estrop,
- De fixer le montant de la location pour l'année 2019 à 210 €,
- De revaloriser ce loyer chaque année selon la variation de l'indice national des fermages.

Adopté à l'unanimité

8 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Les travaux de voirie communale 2018 sont terminés
- Station d'épuration : les travaux de terrassement et le mur de soutènement sont terminés, il reste à faire avant l'hiver le talutage et le creusement des bassins. L'entreprise COZZI va commencer les tranchées et la mise en œuvre des réseaux. Les plantations de roseaux et les éléments techniques seront réalisés au printemps. La mise en service est prévue juin 2019.
- Ponts de Ciamp Fai Gian et de la voie des Serres à Estenc : un dossier de demande de subvention pour le remplacement sécuritaire du platelage en bois a été déposé dans le cadre des financements « amendes de police »
- Réouverture grand plateau à Estenc : la Compagnie des forestiers commence les travaux de réouverture le 17 septembre.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- **Auberge Roche Grande** : le gérant a sollicité la résiliation du bail au 31 octobre 2018.
- **Cabane de La Frache** : les travaux sont terminés.
- **Parc national du Mercantour** : une opportunité de création de réserve scientifique en cœur de parc sur le versant sud de Roche grande (terrains domaniaux) est identifiée sur la commune d'Entraunes. Ce projet porté en partenariat entre le PNM et l'ONF permettrait, outre son rôle scientifique sur l'impact du changement climatique vis-à-vis des espèces et des paysages, de renforcer la labellisation écotouristique de la commune, de créer des locaux dédiés aux scientifiques au niveau du village et de valoriser l'itinéraire de randonnée des cabanes de la Boulière. La commune doit rapidement se positionner vis-à-vis de ce projet.
- **Ecole d'Entraunes** : l'effectif est de 12 élèves à la rentrée scolaire 2018-2019, il passera à 10 élèves à la fin de l'année 2018 (départ de la famille Zawada).
- **Festivités de l'été 2018** : la programmation a été dense et variée, au total 2183 visiteurs ont participé aux différentes manifestations.

La séance est levée à 22h30.